



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous empruntons celle de nos enfants»

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 14 février 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION «TERRE D'AVENIR»

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir»,

Comme convenu lors de notre réunion publique du 22 novembre 2019 et de notre assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2020, le Conseil d'administration et moi-même venons vous tenir informés de l'avancée de nos actions contre les coupes de bois intensives dans la forêt domaniale de Valbonne.

1) Point sur le dossier juridique:

- Les associations «Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature section Ardèche (FRAPNA)» et «Terre d'Avenir» de Saint-Paulet de Caisson ont assigné fin novembre 2019 devant le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de NIMES l'Office National des Forêts dans le cadre d'un arrêté suspensif des travaux d'abattage d'arbres sur la forêt domaniale de Valbonne.
- L'audience initiale prévue le 18 décembre a été repoussée au 22 janvier sur la demande des avocats de l'ONF pour étude du dossier, avec engagement de l'ONF d'arrêter toutes coupes et exploitation de la forêt de Valbonne dans cette période d'attente.
- Suite au mouvement de grève des avocats, Madame la Juge du TGI de NIMES a reporté l'audience du référé au 26 février 2020.
- Actuellement les membres du Conseil d'administration de «Terre d'Avenir» ont établi un roulement de surveillance afin de s'assurer que l'ONF respecte bien ses engagements.
- Dès que les conclusions du référé suspensif de Madame le Juge du TGI de NIMES seront connues, les Membres des Conseils d'administration des associations «Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature, section Ardèche (FRAPNA)» et

«Terre d’Avenir» travailleront sur des propositions de différents scénarii possibles de recours sur le fond.

- Ces diverses propositions vous seront présentées à l’occasion d’une assemblée générale extraordinaire pour discussions et validation par vos soins.

2) Nos effectifs, sympathisants et soutiens:

Actuellement nous comptons:

- 135 Familles adhérentes à jour de leurs cotisations.
- 15 Membres bienfaiteurs (10 associations, 2 entreprises et 3 personnes).
- 93 Sympathisants.
- 10 Associations et 2 entreprises locales et régionales nous ayant assuré de leur soutien par des actions ou dons (incluses dans les membres bienfaiteurs).

3) Nos démarches auprès des Elus:

- 10 des 11 communes concernées par la forêt domaniale de Valbonne ont fait parvenir une motion à Monsieur le Préfet du Gard demandant l’arrêt des coupes de bois.
- A ce jour deux des ces 10 communes nous ont déjà attribué une aide exceptionnelle dans notre démarche en justice.
- La communauté des communes du Gard Rhodanien, opérateur du site NATURA 2000 «forêt de Valbonne» reste également concernée par le fort enjeu touristique de ce site prestigieux.
Nous sommes intervenus le 6 février auprès de Monsieur le Président de l’agglo afin d’avoir son soutien sur ce dossier, soutien qu’il ne devrait pas tarder de nous faire parvenir.
- Depuis novembre 2019 nous attendons toujours un engagement ferme et sans équivoque de Madame la députée pour l’arrêt des coupes de bois.

Nos interventions auprès des médias:

- Depuis le mois de juin 2019 les journaux locaux (Midi Libre, Vaucluse matin et Objectif Gard) ont largement apporté des informations sur les coupes de bois dans la forêt de Valbonne.
- La «Fédération Rhône-Alpe de protection de la nature, section Ardèche» a ouvert un site dédié à la forêt de Valbonne.
- La semaine dernière deux journalistes de la revue «Oxytanie» ont été accompagnés sur les lieux afin de couvrir l’événement sur leur magazine.
- Cette semaine un journaliste de la «Dépêche du midi» a également été accompagné.

- Un enregistrement audio le 10 février par l'antenne «Grilles ouvertes d'ALES».
- Notre pétition en ligne vient de dépasser les 17000 signatures.

4) Dates importantes à retenir sur vos agendas:

- **Lundi 2 mars 2020:**

L'association «Terre d'Avenir» en partenariat avec l'Université Populaire du Gard Rhodanien et le cinéma Ciné 102 de Pont Saint Esprit proposera un film de sensibilisation sur la forêt «*L'intelligence des arbres*», diffusé par Jupiter Film. Ce film est une adaptation du livre « La vie secrète des arbres» de l'Allemand Peter Wohlleben, tous deux sortis en 2017.

Il y aura deux séances (une à 18 heures et l'autre à 21 heures) suivies d'une conférence de Monsieur Jean-Paul MANDIN, Docteur en écologie sur le thème «la forêt de Valbonne, un patrimoine inestimable».

Ce film, au tarif de 4,80 euros la place, sera une manifestation privée réservée aux seuls membres des associations désignées ci-dessus, dans la limite des places disponibles.

Les modalités d'inscription ainsi qu'une présentation plus complète de cette manifestation vous seront envoyées de la part de notre Président adjoint Jean-Pierre BURINE autour du 20 février.

Merci, pour tous ceux qui le peuvent, de participer à la projection de 18 heures afin de laisser le maximum de places disponibles pour les «actifs» en soirée!

Samedi 6 juin 2020:

L'Association «Agissons pour le Climat! Alternatives Citoyennes - Gard Rhodanien» de Bagnols sur Cèze, en partenariat avec l'association «Terre d'Avenir» souhaitent conjuguer leurs objectifs et compétences pour s'inscrire dans la semaine du développement durable. **L'objectif commun étant d'organiser une grande journée découverte et sensibilisation sur la forêt sur Valbonne le samedi 6 juin 2020.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du programme à venir de cette manifestation, autant pour les grands que pour les petits, mais dès à présent vous pouvez retenir la date!

En vous remerciant encore de votre soutien, recevez l'expression de mes salutations distinguées.

Le président de l'association «Terre d'Avenir».

Gérard BROCC